

PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2018

Le 23 juillet 2018 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. François SARA, M. Marc LECLERCQ, Mmes Michèle DEFERT, Marie-Bénédicte PAPILLON, Marie ZOUINI Chantal THOMAS, M. Christophe DUCROCQ, M. Michel TRUFFAUT.

Sont excusés : M. Patrick LELIEVRE qui donne pouvoir à M. Marc LECLERCQ, M. Jean-René DECLE, Mme Isabelle BRIOIS

Sont absents : M. Frédéric PETIT, Mme Michèle ROUSSEAU, M. Bruno DEPIERRE

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

M. Christophe DUCROCQ a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Personnel communal : création d'un poste d'agent de maîtrise
- 2) Personnel communal : contrat espaces verts
- 3) Décision modificative de budget
- 4) Informations/questions diverses

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

**1) Personnel communal : création d'un poste d'agent de maîtrise**

Monsieur LEPOETRE explique à l'assemblée qu'un agent actuellement adjoint technique territorial 1ère classe principal a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne. Cette liste d'aptitude est dressée par la commission paritaire du centre de gestion de la Somme. Il ajoute que les missions actuelles de l'agent (la gestion des espaces verts, la coordination des agents techniques, la prévention des risques et la gestion des interventions d'entreprises extérieures) justifient la nomination à ce grade. Celle-ci permettra de mettre en cohérence son grade et ses fonctions.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée

L'assemblée accepte à l'unanimité la création du poste d'agent de maîtrise à temps complet en remplacement du poste d'adjoint technique 2ème classe principal.

## **2) Personnel communal : contrat espaces verts**

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de créer un contrat à durée déterminée (25h hebdomadaires) affecté à l'entretien des espace verts. L'agent concerné occupe déjà un poste depuis trois mois en contrat saisonnier. Monsieur LEPOETRE ajoute que ce contrat permettra de faire le point sur les besoins avant le départ en retraite d'un agent titulaire prévu début 2019.

Il précise ensuite qu'un réajustement budgétaire sera sans doute à prévoir en fin d'année.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée

L'assemblée accepte à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique en contrat à durée déterminée pour une période de 6 mois, 25h de travail hebdomadaire. L'agent recruté sera rémunéré sur l'échelle C1, échelon 1.

## **3) Décision modificative de budget**

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée que la commission en charge des finances s'est réunie le 16 juillet. Il expose les motifs de ces mouvements budgétaires :

### DEPENSES

- ✓ Le remplacement du chauffage de l'école en panne depuis mars estimé à 30 000 Euros au lieu des 15 000 initialement. (2 salles en plus + 1 garderie).
- ✓ Les travaux de remplacement de la canalisation d'eau chemin du petit Cagny 90 000 Euros au lieu des 75 000.

Concernant le chauffage, Monsieur LEPOETRE indique néanmoins qu'une économie d'énergie de 3 à 4k€ par an est envisageable, se basant sur la dépense enregistrée précédemment (chauffage, éclairage, ...).

Monsieur LEPOETRE annonce un retour positif sur les demandes de subvention DETR déposées en avril dernier pour contribuer au financement des projets de la commune. Il en résulte une recette de 55 737€ à intégrer dans le budget :

- Equipement de la cuisine nouvelle. Cantine	12 928
- Aire de jeux -Skate	5 364
- Travaux d'accessibilité	7 705
- Aménagement local médecin	22 740
- Préau	7 000

Un emprunt de 205k€ avait été engagé pour compléter le financement du projet de la nouvelle cantine scolaire. Tenant compte des éléments précédents, Monsieur LEPOETRE propose la réduction de cet emprunt pour l'amener environ à 179k€.

Après en avoir débattu,

Le vote est à main levée

L'assemblée accepte à l'unanimité la décision modificative du budget ci-dessous :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
961-2158 Ecole Autres installations	+ 15 000	963-1321 Nouvelle Cantine- Subv Etat	+ 19 928
969-2152 Voirie Installations de voirie	+ 15 000	971-1321 Aménagement d'espace- Subv Etat	+ 5 364
		987-1321 Accessibilité- Subv Etat	+ 7 705
		989 -1321 Maison médicale Subv Etat	+ 22 740
		963-1641 Nouvelle cantine Emprunt	- 25 737
<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>		<b>30 000</b>

#### 4) Informations/questions diverses

Monsieur LEPOETRE donne les informations suivantes.

- ✓ Vente du « garage » : l'atelier devant être livré en fin d'année, ce bâtiment ne sera plus utilisé et pourra être mis en vente. Le terrain a une surface de 492 m<sup>2</sup>. Un débat s'en suit sur sa mise à prix possible. Le montant de 60 000 Euros est proposé par les élus. Il sera disponible vers février 2019.
- ✓ Borne de recharge électrique : le stationnement des véhicules électriques devra être gratuit pendant deux ans dans l'hypothèse de la mise en place d'un stationnement payant sur le territoire de la commune.
- ✓ Tableau à l'église : Il s'agit d'une œuvre qui est endommagée. Le tableau a été donné à l'église entre 1795 et 1810. Il appartient depuis la loi de 1905 à la commune. Une consultation a été lancée pour sa réfection pour en connaître le coût pour le budget 2019.
- ✓ Sécurité routière et entrées de commune : concernant l'entrée de Sains côté Estrées sur Noye, il faut attendre la validation du Département pour la réfection de la couche roulante. Les projets des écluses sur Boves et Cottenchy doivent être validés par l'agence routière. Un nouveau plan sera élaboré pour répondre aux exigences de l'agence routière.
- ✓ Informations données par le comptable : il apparait que le niveau des subventions qui est de 70 €/hab au niveau national, 60 au niveau régional et 42 au niveau départemental s'élève à 311 €/habitant pour Sains en Amiénois.

Madame PAILLON demande à Madame THOMAS des nouvelles du projet d'aménagement de la mare. Celle-ci rappelle que l'entreprise qui pourrait intervenir a été contactée à plusieurs reprises et qu'elle est en attente d'un devis. Le contact auprès de Madame POMILI pour obtenir des subventions est conditionné à l'obtention d'un devis.

Monsieur DUCROCQ rappelle que l'étude pour l'acquisition d'un défibrillateur est en cours. La présence du médecin favorise le projet et son implantation à proximité du cabinet.

Madame ZOUINI demande que l'on informe de l'ouverture de la MAM le 3 septembre. Quatre enfants sont inscrits à ce jour sur une capacité de neuf.

Monsieur SARA remercie les participants pour la fête du 13 et 14 juillet. La retraite aux flambeaux a bien marché et le feu d'artifice a été apprécié  
Il informe de l'ouverture d'un club de danse à Sains en septembre pour enfants, adolescents et adultes.

Fin du conseil à 20h20